



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 septembre 2013  
Français  
Original: anglais



## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante et onzième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Trente-septième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire

Questions intéressant la Commission européenne des forêts  
de la FAO

### Révision de la structure et du mode de fonctionnement du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne

#### Note du secrétariat

##### Résumé

La présente note rend compte de la procédure suivie pour examiner le mandat et le nouveau mode de fonctionnement du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la Commission européenne des forêts, ainsi que des décisions prises par le Groupe de travail à sa vingt-neuvième session suite aux recommandations formulées à l'issue de cet examen. Compte tenu des besoins exprimés par les pays, deux groupes thématiques ont été créés: le Groupe thématique 1, consacré aux forêts et à l'eau, et le Groupe thématique 2, consacré aux dangers et à la gestion des risques liés aux catastrophes. Les notes d'orientation des groupes thématiques seront présentées en marge de la manifestation Metsä2013, en même temps qu'un document sur la stratégie et la gouvernance du Groupe de travail.

## I. Historique

1. Depuis la création, en 1952, du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la Commission européenne des forêts, il a été créé en Europe divers mécanismes, programmes et réseaux relatifs aux bassins versants de montagne qui traitent, dans une certaine mesure, de questions analogues à celles dont s'occupe le Groupe de travail. En outre, l'intérêt porté par les pays membres et les observateurs aux activités du Groupe de travail et leur participation à ses travaux tendent à décroître depuis quelques années.



2. Les participants à la **vingt-septième session du Groupe de travail**, tenue en Slovaquie en avril 2010, ont proposé d'entreprendre un examen approfondi afin d'analyser la structure, le mandat et le mode de fonctionnement passés et actuels du Groupe de travail, d'étudier la participation des pays, de comparer le Groupe de travail à d'autres mécanismes, réseaux et organisations s'occupant de questions analogues, et de proposer un mandat, une structure institutionnelle et un mode de fonctionnement nouveaux pour le Groupe de travail. Leur proposition a été approuvée à la trente-cinquième session de la Commission européenne des forêts à Lisbonne en avril 2010.
3. Les conclusions préliminaires de l'examen ont été présentées et étudiées à la **vingt-huitième session du Groupe de travail**, tenue en Turquie en septembre 2011, et le secrétariat du Groupe de travail a présenté les résultats de l'examen à la **trente-sixième session de la Commission européenne des forêts**, tenue en Turquie en octobre 2011, en même temps que le Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (voir ECE/TIM/2011/17 – FO:EFC/2011/17). Le rapport sur la question a été établi sous sa forme définitive en 2012.
4. Venant compléter le processus d'examen, des réunions ont été tenues en février 2010, mai 2011 et juin 2013 entre le Groupe de travail et les bureaux de la Commission européenne des forêts et du Comité des forêts et de l'industrie forestière<sup>1</sup> de la CEE.
5. Pour doter le Groupe de travail d'une nouvelle structure et tenir compte de certains enjeux stratégiques, les participants à la **vingt-neuvième session du Groupe**, tenue en France en septembre 2013, ont décidé de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre du processus d'examen:
  - a) Le Groupe de travail aura pour principale mission de servir d'organe consultatif à la Commission européenne des forêts et aux pays membres en matière d'aménagement des bassins versants et de développement durable dans les régions montagneuses. Il s'agit là de questions transversales qui exigent des démarches interdisciplinaires associant diverses parties prenantes, de même qu'une vision à long terme et un engagement durable.
  - b) Le Groupe de travail restera une entité dirigée par les pays et relevant de la Commission européenne des forêts. Un document sera consacré aux questions de stratégie et de gouvernance.
  - c) Il a été créé deux groupes thématiques pilotes sur des questions liées aux milieux montagneux, compte tenu des lacunes constatées et des besoins exprimés par les pays: le Groupe thématique 1, consacré aux forêts et à l'eau, et le Groupe thématique 2, consacré aux menaces et à la gestion des risques liés aux catastrophes. D'autres groupes de travail pourront être établis sur demande.
  - d) Le travail des groupes thématiques aboutira notamment aux produits suivants: publications sur diverses questions; services consultatifs sur les politiques à adopter aux niveaux local et national; renforcement des capacités grâce à l'élaboration et à la diffusion de supports de formation et à l'organisation d'ateliers, de séminaires, de programmes de formation sur le terrain (tels que des cours d'été), et de programmes de recherche.
  - e) L'activité de chaque groupe thématique sera coordonnée par des pays chefs de file (Groupe thématique 1: Turquie, Finlande et Pologne; Groupe thématique 2: France et Autriche). Pour s'acquitter de leurs tâches, les groupes thématiques établiront leurs règles de fonctionnement, leur plan de travail, la liste des produits et

---

<sup>1</sup> Anciennement Comité du bois de la CEE.

un plan budgétaire. Tous les pays membres de la Commission européenne des forêts sont invités à participer à leurs travaux, en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités.

f) Les groupes thématiques entretiendront des liens étroits avec les coordonnateurs nationaux de la Commission européenne des forêts. Ils collaboreront par ailleurs étroitement avec les institutions et les mécanismes européens compétents (INTRAPREVENT, le centre MOUNTFOR de l'Institut forestier européen, la Commission européenne, etc.) et avec des pays et organismes partenaires de la région relevant de la Commission économique pour l'Europe.

6. Les pays chefs de file des groupes thématiques et le secrétariat du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne ont déposé une proposition tendant à l'organisation d'une manifestation en marge de Metsä2013, session commune de la Commission européenne des forêts et du Comité des forêts et de l'industrie forestière qui se tiendra en Finlande en décembre 2013. Cette manifestation parallèle permettrait de faire le point des faits nouveaux concernant l'aménagement des bassins versants et de présenter les notes d'orientation des groupes thématiques ainsi que le nouveau document sur la stratégie et la gouvernance du Groupe de travail.

## **II. Points portés à l'attention de la Commission**

7. La Commission est invitée à:

- approuver les décisions prises par les participants à la vingt-neuvième session du Groupe de travail;
- renouveler son appui au Groupe de travail et, si elle ne l'a pas déjà fait, désigner un coordonnateur qui fera partie du Groupe de travail;
- faire connaître ses souhaits, ses attentes et les besoins futurs concernant le Groupe de travail;
- tirer pleinement parti des services qui seront assurés par le Groupe de travail.